



LOUVIE
JUZON

Maison de vacances

LE MOULIN

MAISON DE VACANCES

LE MOULIN

A Louvie Juzon
(Pyrénées Atlantiques)

Infos et réservation : ☎ 05 56 63 30 27 📠 05 56 63 17 39
@ : commune-de-st-pierre-daurillac@wanadoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR

RESERVATIONS, ATTRIBUTIONS :

Elle se fait à la journée ...l'attribution ne sera définitive qu'après la remise du formulaire complété et le versement des arrhes.

☺ **principes** : une journée de location commence à 11h et se termine le lendemain matin à 11h.

☺ **pour la partie « FAMILIAL »** : la réservation ne peut se faire que par un **habitant ou contribuable** de Saint-Pierre d'Aurillac (possibilité de parrainage). Les réservations sont formulées sur un imprimé spécial qui doit être déposé en mairie et comprendre les noms et adresse des occupants.

En cas d'annulation, par le locataire et dans l'impossibilité pour le gestionnaire d'une nouvelle attribution pour les mêmes dates, **le paiement des 25% demandé à la réservation restera acquis.**

☺ **pour l'ensemble « COLLECTIF »** : les demandes de réservation sont formulées sur des imprimés spéciaux et déposées en mairie.

En tout état de cause, tout problème de réservation ou d'attribution qui ne serait pas réglé par les éléments ci-dessus, sera traité au cas par cas par la Commission, ou en urgence par les élus désignés.

TARIFS :

Ceux-ci sont fixés chaque année par le Centre communal d'Action Sociale et figurent sur les imprimés de demandes de réservation.

PAIEMENT :

Une caution de 100 € pour l'ensemble « COLLECTIF » et de 50 € pour la partie « FAMILIAL » sera exigée lors de remise des clés et sera restituée au retour des clés en mairie sous réserve de l'état des lieux.

👉 le solde du séjour (75%) sera exigé au retour des clés.

REGLES D'UTILISATION :

❄ Responsabilité :

Toute personne ayant obtenu une location devra prendre connaissance du présent règlement et s'engager à le respecter.

Toute personne qui dépose une réservation doit être titulaire d'une police d'assurance en responsabilité civile dont l'attestation pourra lui être demandée à tout moment.

Le gestionnaire décline toute responsabilité pour les vols de tout nature qui pourraient survenir dans la propriété au cours d'un séjour.

Chaque personne autorisée à séjourner dans la Maison de Vacances « Le Moulin » devra respecter le matériel et les locaux qui devront être laissés en état de propreté à l'issue du séjour. Pour l'ensemble COLLECTIF il est procédé à un état des lieux :

- accueil des groupes ou familles de St Pierre d'Aurillac : un seul état des lieux avec un responsable du groupe effectué au départ du Moulin.
- accueil des groupes extérieurs : un état des lieux à l'arrivée et un au départ avec un responsable du groupe.

❄ Le bruit :

Les usagers devront veiller à éviter tout bruit constituant une gêne pour les autres occupants et pour le voisinage immédiat.

❄ Utilisation du matériel :

➤ **cuisine** : le Moulin est équipé en nombre suffisant de vaisselle. Toute vaisselle cassée ou manquante devra obligatoirement être signalée à la mairie.

- **poubelles** : avant le départ, chaque usager devra les sortir et disposer les sacs à l'emplacement indiqué à cet effet.
- **téléphone** : le numéro du Moulin est le 05.59.05.86.87 .Il est réservé aux usagers et renseignements indispensables au bon déroulement des séjours.
- **cheminée** : le Moulin est équipé d'une cheminée, le bois est à la charge des occupants.

❄ **Système Sécurité Incendie :**

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment. Attention les capteurs étant très sensibles, toute fumée produite ailleurs qu'en dessous de la hotte aspirante fera déclencher l'alarme incendie.

Les portes de communication FAMILIAL/COLLECTIF (Rez de chaussée et 1^{er} étage) ne doivent être utilisées qu'en **tant qu'issue de secours**.

A FAIRE AVANT VOTRE DEPART

- ✓ Nous vous demandons de laisser la Moulin en état : ménage et rangement faits.
- ✓ Vérifier que toutes les portes, fenêtres et autres issues soient bien fermées.
- ✓ L'hiver, pensez à mettre les radiateurs en position Hors Gel sans les éteindre.
- ✓ Nous vous demandons de ne pas toucher au tableau électrique.
- ✓ Videz et nettoyez les frigidaires. Si vous êtes les derniers occupants débranchez-les et laissez-les ouverts.
- ✓ N'oubliez pas de ramener les poubelles dans le container au bout du chemin côté COLLECTIF. Ne les laisser pas au chalet.
- ✓ Si vous utilisez la cheminée, veuillez enlever les cendres et veillez à fermer le conduit.
- ✓ N'oubliez pas de nous prévenir en cas de constatation d'un problème sur la structure. Vous pouvez également signaler tout problème à Jean-Claude SALEFRANQUE au 05.59.05.72.95 ou 06.74.04.96.89

